

Peine capitale

essayant d'établir que la peine de mort a sa raison d'être si elle permet de sauver la vie d'un innocent. Il a appelé cela une «rhétorique irrésistible». Toutefois, il l'a laissée de côté à cause d'un gros défaut, à savoir que nous expérimentations la chose avec des vies humaines.

Les partisans du maintien de la peine de mort auraient pu reprendre à leur compte une bonne partie de ce que le premier ministre a déclaré dans son discours. Ce qu'il a dit s'appliquerait de manière plus appropriée à l'abolitionnisme, et c'est de ce point de vue que je le reprends. Mais sa rhétorique a malheureusement un défaut fatal, car ce sont les abolitionnistes, ceux qui désirent abolir la peine de mort, qui expérimenteraient avec des vies humaines. Je le répète, ce sont les abolitionnistes et non les partisans du maintien de la peine de mort qui jouent avec les vies humaines.

Quant à l'inquiétude qu'exprime le premier ministre devant une société qui adopte la vengeance et l'accepte comme motif de son comportement collectif, est-ce de vengeance qu'il s'agit ou plutôt d'une forme de punition comme une autre, et n'est-ce pas une forme de justice forte et équitable pour punir le crime horrible que commet celui qui, sans droit, sans la justification de la loi, ôte la vie? Que fait-on d'un autre comportement dont l'État doit être tenu responsable, celui qui consiste à permettre à la pègre de faire ses exécutions et de poursuivre sans vergogne et sans être inquiétée ses propres règlements de compte, comme à la police, qui sait que l'État ne désire plus la protéger, aux détenus, aux gardiens de prison et aux citoyens qui pensent que les rouages de l'État ne fonctionnent absolument plus et qui vont également faire eux-mêmes leurs exécutions? Que dit-on de ce comportement collectif?

Les abolitionnistes posent toujours la même question: quel pays civilisé a encore recours aujourd'hui à la peine capitale? A mon tour de leur poser la question suivante: dans quel pays civilisé applique-t-on encore ce que le bill C-84 ferait, c'est-à-dire condamner à la prison des hommes pendant 25 ans, sans aucun autre espoir que l'évasion au moyen de la prise d'otages? Comme il est consigné à la page 14500 du *hansard*, voici ce que le premier ministre disait:

Il est cependant indéniable que le rejet du projet de loi conduira éventuellement et inévitablement quelques criminels à l'échafaud.

Si je suis disposée à prendre sur ma conscience l'exécution du meurtrier d'un agent de police et des personnes coupables de meurtres prémédités, je suis tout à fait certaine, si je vote comme vous tous les faites, de prendre l'entière responsabilité de mon vote.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Mais les abolitionnistes, surtout ceux qui ont voté en 1968 et en 1972, doivent aussi accepter la responsabilité d'avoir épargné la vie de sadiques. Prenez l'exemple de trois tueurs sans pitié qui ont saisi des otages au pénitencier de la Colombie-Britannique, incident qui s'est terminé dans la mort de Mary Steinhäuser et l'effondrement mental d'au moins deux employés. A cause de ces votes, ces trois individus ont pu tuer une autre fois. Ils sont Andrew Bruce, un tueur à gages, Dwight Lucas qui a conçu et exécuté un meurtre à la hache dans les Prairies et qui a tenu pendant 41 heures une pointe de couteau près des yeux et à la gorge de John Ryan, maintenant déséquilibré, et le tueur héroïnomane Clair Wilson qui, après avoir été condamné, a poignardé son gardien. Je pense que les abolitionnistes doivent accepter une part de responsabilité pour la conduite de ces trois individus.

[M^{me} Holt.]

Si les abolitionnistes sortent vainqueurs de l'important scrutin qui aura lieu cette semaine, le public, qui estimera sans aucun doute qu'on a fait fi de ses désirs, aura son mot à dire aux prochaines élections. Espérons que l'autorisation de tuer qu'accordera cette Chambre ne permettra pas aux voyous d'aller trop loin avant que l'erreur qui pourrait être commise cette semaine par un vote majoritaire soit corrigée. J'exhorte les députés à au moins considérer les points que bon nombre d'entre nous ont fait valoir pour appuyer le maintien de la peine capitale au Canada.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole après le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) dont le discours a été l'un des meilleurs que nous avons entendus dans ce débat. J'ai suivi ce débat depuis le tout début de la deuxième lecture et pendant toute l'étape du comité et j'ai parlé pendant un peu plus de trois heures en tout. Je ne prendrai donc pas trop de temps à l'étape de la troisième lecture. La plupart des cas dont le député de Vancouver Kingsway a parlé illustrent bien pourquoi je suis en faveur du maintien de la peine de mort, bien que j'aie été abolitionniste à une époque. Après avoir entendu certains des cas que le député a mentionnés, je pense que bien des gens songeraient ou devraient songer à changer d'idée.

Un des points que j'aimerais mentionner à cette dernière étape du débat a trait au mode d'exécution utilisé aujourd'hui. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles certains Canadiens sont encore opposés à la peine de mort. Pendant tout ce débat, chaque fois que Radio-Canada ou CTV ou les journaux ont commenté la question de la peine de mort, ils ont montré une corde et un nœud et ont parlé de la cruauté de cet aspect de la peine capitale.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, qu'un jour la peine capitale sera rétablie au Canada mais j'espère que la prochaine fois que nous devrons débattre la question, nous choisirons un moyen plus humain d'exécution avant d'entamer le débat, ce qui éviterait aux partisans du maintien de se faire traiter de bourreau. D'autres méthodes d'exécution peuvent être utilisées et pour ma part j'estime que la chambre à gaz serait préférable. Si cette méthode avait été utilisée au Canada, je ne crois pas que nous aurions entendu certaines observations. J'estime que les journalistes ont fait preuve d'irréflexion dans leurs articles sur les méthodes d'exécution.

Je voudrais citer deux articles qui m'ont été adressés. Au cours du débat, tous les députés ont reçu un courrier volumineux et je ne fais pas exception, mais j'ai ici deux articles que je trouve fort appropriés. L'un d'entre eux m'a été expédié par un de mes électeurs de Burnaby-Richmond-Delta et porte sur l'attitude du gouvernement au sujet de la peine de mort. On m'a envoyé une copie d'un éditorial publié dans notre journal local, que j'aimerais vous lire. Le voici:

● (1210)

Sur le plan moral, intellectuel et psychologique, il y a un manque de logique flagrant dans l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard du caractère sacré de la vie humaine.

Le cabinet Trudeau s'est engagé—et, pour certains de ses membres, avec passion—à abolir totalement la peine de mort. Et pourtant, non seulement approuve-t-il mais il encourage également activement une entreprise qui risque de mettre en danger la vie de millions d'individus.

Cette entreprise, bien sûr, est la vente de réacteurs nucléaires CANDU à des pays instables.

Nous avons d'innombrables preuves, notamment le comportement de l'Inde, des dangers inhérents à la vente des CANDU. En outre, le Bureau de la recherche et du développement énergétique des États-Unis vient de publier un rapport effrayant.